

Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse Charte 2021

Informations générales :

Opérateur	SFR	Arrdt	17 ^{ème}
Nom de site		Numéro	7510059718
Adresse du site	11Bis, avenue Carnot	Hauteur	R+6 (28m)
Bailleur de l'immeuble	Privé	Destination	Habitations
Type d'installation	Ce projet consiste à déployer 3 antennes entrelacées à faisceaux fixes et orientables pour la 3G/4G/5G NR2100 et 5G NR3500		
Complément d'info	2 antennes sur 2 azimuts		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Oui

Calendrier de suivi du dossier

Date d'enregistrement au Département Téléphonie Mobile (J)	01/12/2023
Date d'envoi de la fiche de synthèse à la Mairie d'arrondissement	06/12/2023
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+1 mois)	01/01/2024

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	L'opérateur prévoit d'installer une nouvelle antenne-relais sur le secteur pour permettre de disposer d'un réseau de qualité sur une zone jusqu'alors mal couverte et/ou permettre de continuer à téléphoner ou naviguer sur internet tout en évitant la saturation des réseaux, conformément à nos obligations réglementaires.		
Détail du projet	Ajout de 3 antennes pour la fréquence 3500 MHz (5G) ainsi que pour la 3G/4G (fréquences, 700MHz, 800MHz, 900MHz, 1800MHz, 2600MHz) avec partage du 2100MHz en 4G/5G, orientées vers les azimuts 0° et 120°.		
Distance des ouvrants	Fenêtres entre 1.5 et 3.5m des antennes	Vis-à-vis (25m)	Néant
Estimation	3G/4G/5G (2100): 0° <4V/m - 120° <5V/m 5G (3500) : 0° <5V/m - 120° <5V/m		
Hauteur (HMA) des antennes	25.60m		

Incidence visuelle

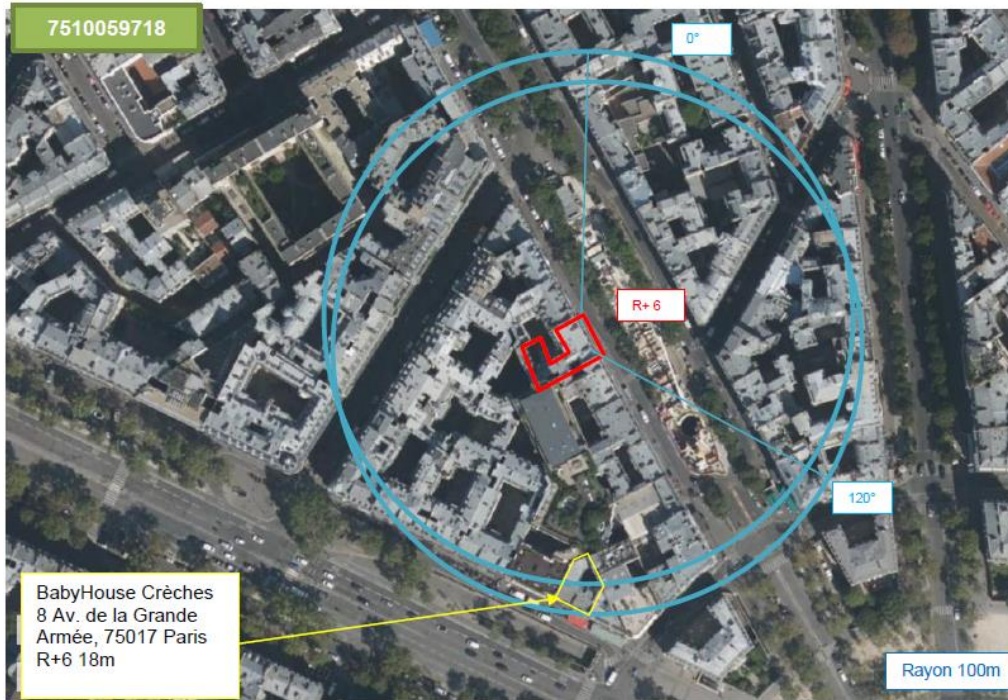
Description des antennes et intégration paysagère	Ce projet consiste à déployer 3 antennes entrelacées à faisceaux fixes et orientables pour la 3G/4G/5G intégrées dans une fausse cheminée.
Zone technique	Les modules techniques, de taille réduite et de couleur gris seront placés en toiture, invisibles depuis la rue.

Date :

Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :

Avis Mairie d'arrondissement :		Favorable <input type="checkbox"/>
		Défavorable <input type="checkbox"/>
Conformité de l'AEU en l'absence d'avis		Ne se prononce pas <input type="checkbox"/>

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes



Nom et type	Adresse	Hauteur	Situé dans le lobe principal de l'antenne émettrice* (Oui / Non)	Distance / antenne la plus Proche	Estimation du niveau maximum de champ reçu, en V/m
BabyHouse Crèches	8 Av. de la Grande Armée, 75017 Paris	18m	Non	88.26m	0.041

Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes



Simulation et conformité au seuil de la Charte en 2G/3G/4G/5G (2100 MHz) - Faisceau fixe

❖ Exposition par antennes à faisceau fixe

Le niveau maximal d'exposition simulé à 1,5 m de hauteur est compris entre 0 et 1 V/m

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceau fixe:

	Azimut 0°	Azimut 120°
Niveau Maximal	entre 3 et 4 V/m	entre 4 et 5 V/m
Hauteur	26.5 m	22.5 m

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

iii. Azimut 120°: antennes fixes

Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 120°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m . La hauteur correspondante est de 22.5 m .



Simulation et conformité au seuil de la Charte pour le 3500MHz (5G) - Faisceaux orientables

iv. Azimut 120°: antennes à faisceau orientable

Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 120°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m . La hauteur correspondante est de 23.5 m .



SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

❖ Exposition par antennes à faisceaux orientables

Le niveau maximal d'exposition simulé à 1,5 m de hauteur est compris entre 0 et 1 V/m .

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceaux orientables:

	Azimut 0°	Azimut 120°
Niveau Maximal	entre 4 et 5 V/m	entre 4 et 5 V/m
Hauteur	26.5 m	23.5 m

Vue des Antennes Avant/Après

Avant travaux



Après travaux



Vue des Azimuts

Secteur 0 Azimut 0° :



Secteur 1 Azimut 120° :

